

## FO signe le nouvel accord d'intéressement pour l'année 2023 Qu'est-ce que cela signifie ?

Grâce à la signature de cet accord, l'ensemble des salariés présents au moins 3 mois chez HBCE en 2023, pourront éventuellement percevoir un intéressement en mai 2024, en fonction des éléments ci-dessous :

- ⇒ Réduction de l'impact environnemental
- ⇒ Résultat financier 2023

Nous avons dans ce nouvel accord, travaillé sur 2 axes indépendants, afin d'optimiser les probabilités de versements.

### Axe environnemental

Avec l'aide de la Direction du Développement Durable, nous nous sommes efforcés de définir des critères bénéfiques à l'environnement tout en étant atteignables :

La diminution de 6% ou 8% ou 10% de notre consommation

- ✓ D'EAU
- ✓ D'ENERGIE
- ✓ De PAPIER

par rapport à 2022 déterminera le montant de cette partie d'intéressement.

Chacun des critères sera évalué indépendamment et cette partie d'intéressement pourra aller de

**0 à 650 € environ par salarié.**

### Axe financier

Le montant de cette partie d'intéressement sera en fonction du Résultat d'HSBC en France, retraité avant impôt (PBT) :

Résultat retraité (en Million d'€)	Taux de distribution
Résultat négatif	0
[0 - 50]	6,00%
[50 - 100]	5,00%
[100 - 150]	4,00%
[150 - 225]	3,50%
[225 - 300]	3,00%
<300	3,00%

### Versement :

La répartition de l'intéressement entre tous les bénéficiaires est effectuée **proportionnellement** au temps de présence au cours de l'exercice 2023. **Selon le résultat financier de 2023, le cumul des 2 axes pourrait aller jusqu'à 1 800 € par salarié à temps plein.**

#### Exemple :

- ✓ Un salarié embauché au 01/06/2023 et qui resterait dans l'entreprise au moins jusqu'au 31/12/23, percevra 7/12<sup>ème</sup> de la prime d'intéressement.
- ✓ Un salarié présent toute l'année avec un temps partiel de 80 % percevra 80% de la prime d'intéressement.

### Un accord sur 1 an seulement :

En 2024, si la cession de RBWM se concrétise, le périmètre va changer et il faudra renégocier 2 accords :

- ✓ 1 pour HBCE, avec potentiellement un accord Groupe.
- ✓ 1 pour le CCF, car à ce jour la Banque des Caraïbes ne bénéficie pas d'accord d'intéressement.

Comme l'an dernier, face à la problématique de postes vacants et la difficulté pour recruter, la Direction a accepté **de travailler de concert avec les organisations syndicales pour optimiser les probabilités de versements d'un intéressement.**

Nous saluons cette intention.

**Pour FO, cette action doit être combinée à d'autres initiatives pour stopper l'hémorragie :**

- ⇒ Augmenter les salaires : nos salariés sont régulièrement sollicités par la concurrence avec des propositions salariales supérieures à celles qu'ils ont chez HSBC.
- ⇒ Donner de la visibilité sur l'avenir et du sens au travail pour permettre aux collaborateurs de se projeter
- ⇒ Donner des objectifs clairs, des règles du jeu stables, de l'autonomie et de la confiance !

**FO HSBC Continental Europe**

38 Avenue Kleber  
75116 Paris

Tel : 01 41 02 66 48 ou 01 58 13 84 55



Restez informés et connectés à FO HSBC

- [Exprimez-vous@fo-hsbc.fr](mailto:Exprimez-vous@fo-hsbc.fr)
- [www.fo-hsbc.fr](http://www.fo-hsbc.fr)
- [twitter.com/fohsbc](https://twitter.com/fohsbc)
- [linkedin.com/fohsbc](https://linkedin.com/fohsbc)